

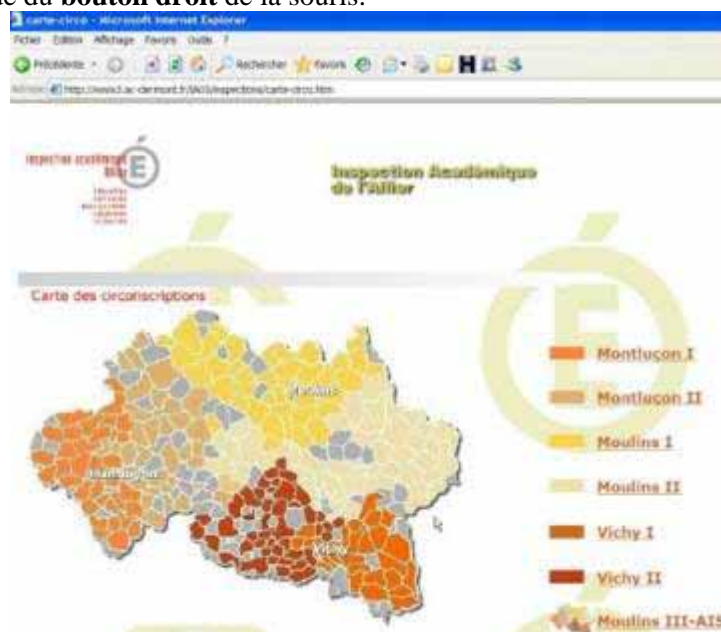
## COMMENT ENREGISTRER SUR SON DISQUE DUR UNE IMAGE QUE L'ON TROUVE SUR INTERNET ?

Lorsque l'on visite des sites internet, il peut être intéressant de « récupérer » une image que l'on trouve afin d'en faire une exploitation personnelle. Pour cela, le plus simple est de l'enregistrer sur son disque dur afin de pouvoir l'utiliser comme l'on veut ensuite.

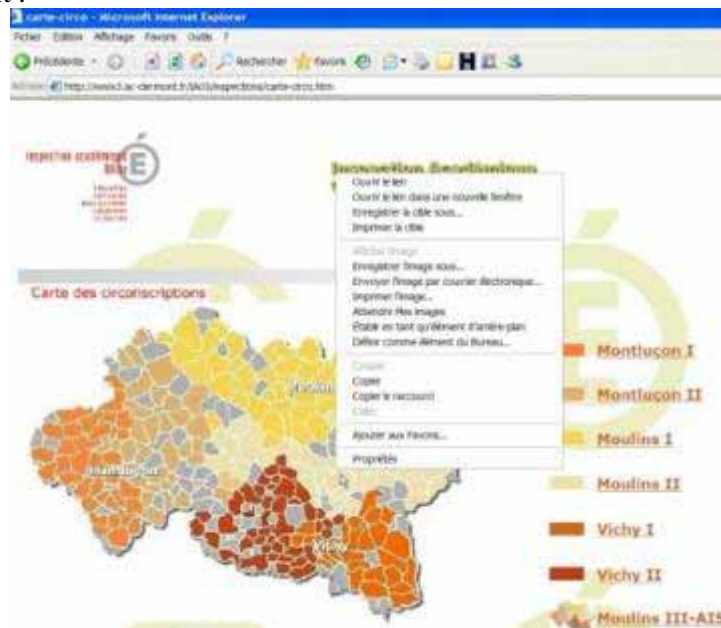
**ATTENTION** : il convient de respecter les droits d'auteur pour toutes les images figurant sur le web ; avant de faire la manipulation décrite ci-dessous, contactez le responsable du site afin de lui demander l'autorisation d'utiliser l'image qui vous intéresse. Certains sites font figurer **d'une manière explicite** la totale liberté de droit des images qu'ils affichent ; dans ce cas l'autorisation préalable est inutile.

Prenons pour exemple la carte du découpage des circonscriptions qui est sur le site de l'Inspection Académique de l'Allier.

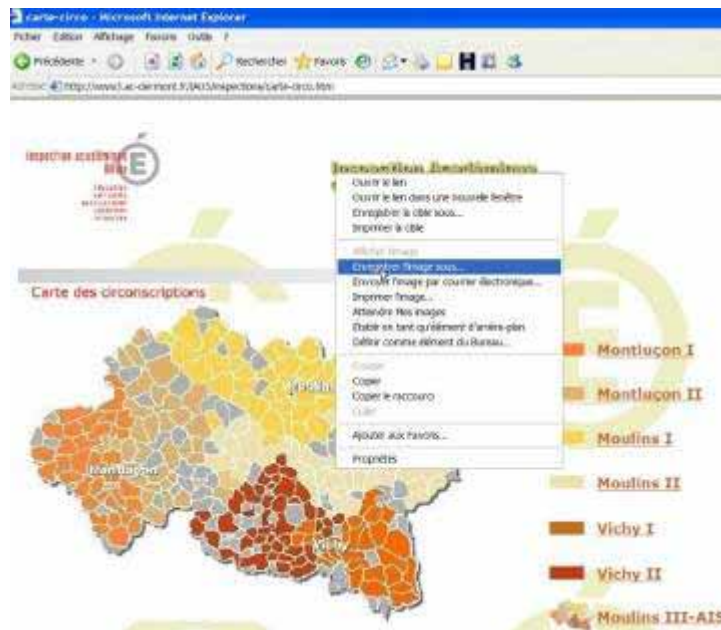
Lorsque la page est affichée à l'écran, placez le pointeur de votre souris de manière qu'il « survole » l'image qui vous intéresse puis cliquez à l'aide du **bouton droit** de la souris.



Un menu contextuel apparaît :



Dans celui-ci, vous choisissez « *Enregistrer l'image sous...* » en cliquant sur cette instruction à l'aide du **bouton gauche** de la souris :



Une fenêtre d'enregistrement « classique » apparaît alors ; vous n'avez plus qu'à choisir le *répertoire* dans lequel vous souhaitez enregistrer l'image afin de la retrouver facilement ensuite et à lui donner un nom :

